



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

PUBLICATION DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES (APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

L'an deux mille vingt - six et le 15 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne		X		E HUGOU
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X				JEAN-JEAN	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline	X				WIERYSZKOW	Noémie		X		
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florian		X		J CHAIX
SCHILLINGER	Martine	X				MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille	X			
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marilyne	X			
CATALDI	Catherine	X				HOURS	Alexys	X			
CAVALLARO	Sylvie	X						16	3	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 03

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 02

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 00

A l'appel des conseillers présents, le quorum tel que défini à l'article Article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales étant constaté, le Maire a déclaré la séance du conseil municipal ouverte à 19h00.

1. *Le Maire demande la tenue d'une minute de silence en hommage à Dominique Lain, Maire de la Commune du Luc, décédé brutalement dans la nuit de dimanche à lundi dernier.*
2. **Désignation du secrétaire de séance**
Mme Martine SCHILLINGER a été proposée comme secrétaire de séance.
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
3. **Ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance :**
Le Maire sollicite l'accord de l'assemblée sur l'ajout d'un point de délibération à l'ordre du jour de la séance, qui portera sur la décision de transfert à TE 83 de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise en charge électrique ».
L'assemblée donne son accord à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

4. Adoption du compte rendu de la séance précédente du 27 avril 2026 en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT.
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
5. Adoption du compte rendu de la séance précédente du 05 juin 2026 en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT.
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
6. Désignation des membres proposés pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
7. Désignation des membres proposés pour la Commission de Contrôle des Listes Électorales (CCLE)
M. Cyrille Hours mentionne au maire son souhait de renoncer à l'exercice de ce mandat au profit des conseillers suivants de sa liste.
La procédure légale de désignation étant de droit, il n'y a pas de vote.
8. Attributions des subventions aux associations
Détail des votes :
- ✓ Attributions aux associations : Association du Vieux Village / Autour du Grand Chêne / Cercle Hippique Atomique Gréoux / CLI Cadarache / Olympique Judo Varois / Radio Verdon / Les chats de St Julien / Tennis Table / La boule montagnette / Association Intercommunale des combattants / Amicale des sapeurs pompiers / Les Templiers / Chemins de patrimoine / Amicale de l'Eclou / Souvenir français / L'échiquier de Saint Julien
LE VOTE EST : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
- ✓ Attribution à l'association : Verdon Musik
Ne prend pas part au vote et se retire de la salle : Maurice MATHIEU
LE VOTE EST : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
- ✓ Attribution à l'association : Amicale du CCFF
Ne prend pas part au vote et se retire de la salle : Mickael JEAN-JEAN
LE VOTE EST : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
- ✓ Attribution à l'association : Verdon 3 Terroirs
Ne prennent pas part au vote et se retirent de la salle : Cyrille HOURS
LE VOTE EST : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
- ✓ Attribution à l'association : Anagramme
Ne prend pas part au vote et se retire de la salle : Martine SCHILLINGER
LE VOTE EST : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
- ✓ Attribution à l'association : AVEC
Ne prend pas part au vote et se retire de la salle : Paul BONESSO
LE VOTE EST : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
9. Projet de cession d'une parcelle de terrain quartier St Pierre pour réalisation d'un centre privé de balnéo-kinésithérapie
M. le Maire expose la demande portée par un professionnel de santé, M. Alexandre Fabre-Rali, kinésithérapeute, qui souhaite implanter à Saint Julien, un centre de balnéo-kinésithérapie.
Ce bâtiment entièrement réalisé sur fonds privés serait implanté au hameau Saint Pierre, au sein de l'Espace Santé de Saint Julien, aux côtés de l'ensemble déjà formé par la Maison Communale de Santé, la Pharmacie et le Centre dentaire, en prolongement des emplacements déjà réservés pour les commerces de proximité.
La Commune est invitée à lui céder une parcelle de terrain pour permettre cette installation.

Le Maire propose de procéder à l'identique de la démarche qui avait été adoptée à la fois pour l'installation de la nouvelle pharmacie comme aussi pour le futur cabinet dentaire, tous deux désormais en cours de construction aux côtés du bâtiment municipal Maison Communale de Santé qui doit quant à lui être inauguré à la rentrée prochaine.

M. le Maire précise que M. Fabre-Ralli est actuellement installé pour sa pratique professionnelle sur Marseille mais souhaite donc désormais se localiser sur Saint Julien.

M. le Maire explique également que ce projet est en cohérence avec le développement de l'offre de soin qui est portée par l'Espace Santé créé par la Commune, en venant renforcer l'offre de soin de kinésithérapie et la compléter avec une offre de balnéothérapie. Par ailleurs, ce centre de soin qui devrait porter sur une surface d'environ 450 m², sera porteur d'une dynamique économique pour la Commune et créateur d'emplois.

Enfin, le Maire complète en mentionnant que les recettes réalisées par la cession de cette parcelle seront mise à profit des investissements au service des Saint Juliénoises et Saint Juliénois.

Messieurs Cyrille Hours et Alexys Hours font part de leurs réserves quant à l'opportunité selon eux d'un tel projet qui peut leur paraître comme trop important pour la Commune, et demandent si les deux kinésithérapeutes déjà présents ont été consultés.

Le Maire rappelle que l'espace foncier disponible hors partie Espace Sports et Loisirs est d'environ 3 100 à 3 200 m². Il est tout à fait en capacité d'accueillir les emplacements déjà réservés pour les commerces, ainsi que la parcelle ici sollicitée d'environ 500 à 600 m².

Le Maire explique par ailleurs que l'installation des professionnels kinésithérapeutes est libre en France. Pour autant, sur son invitation, M. Fabre-Ralli a contacté les deux autres professionnels. Cela étant précisé, la nature de leurs relations de relève par contre pas de la compétence de la Mairie.

Face aux positions de messieurs Cyrille Hours et Alexys Hours, qui confirment estimer que ce projet ne leur paraît pas opportun sur la Commune, notamment au regard des professionnels déjà présents, le Maire fait remarquer que M. Fabre-Ralli est aussi libre d'acheter une parcelle sur un quelconque autre terrain privé, que ce soit à Saint Julien... comme aussi ailleurs, et qu'il estime qu'il est dans l'intérêt de la Commune et de ses habitants de ne pas passer à côté d'une offre de santé complémentaire à l'ensemble des offres déjà présentes sur l'Espace Santé.

Le Maire rappelle que la Commune a déjà également fait beaucoup pour les professionnels déjà présents sur le territoire en leur offrant de pouvoir désormais s'installer au sein du bâtiment Maison Communale de Santé, entièrement financée sur fonds publics, bâtiment qui va coûter plus d'1 Million d'euros HT. L'un des professionnels kinésithérapeutes a ainsi choisi de s'y installer et va ainsi bénéficier de locaux pour son cabinet, de plus de 70 m², entièrement neufs. L'ensemble des professionnels devant intégrer ces nouveaux locaux vont également pouvoir profiter de loyers extrêmement attractifs, rendus possibles grâce aux importantes subventions publiques obtenus par la Commune sur ce projet (actuellement déjà plus de 700 000,00 € d'aides).

Messieurs Cyrille Hours et Alexys Hours sollicitent que cette délibération soit reportée à une date ultérieure d'ici que le projet soit étudié.

Le Maire rappelle qu'il ne s'agit là que d'une première délibération de principe portant sur la simple intention de cession, selon la même procédure que celle que la Commune adopte pour tous les projets de cessions, permettant ainsi au demandeur d'engager les procédures et formalités.

Comme cela a été précisé, c'est ensuite que le Conseil Municipal est sollicité, pour une deuxième délibération, qui présente alors l'ensemble des éléments techniques définitifs, les plans d'ensemble, l'estimation du service des Domaines, les plans de géomètres, etc... et qui fixe sa décision définitive sur la cession ainsi que sur les clauses portées.

Le Maire conclut l'échange en estimant que chacun est libre de se faire un avis et de prendre ses responsabilités sur son positionnement vis-à-vis de cette simple délibération d'intention, soit en donnant un accord de principe permettant donc à M. Fabre-Ralli d'avancer pour soumettre ensuite son projet précis au Conseil, soit en préférant s'opposer par principe à ce projet.

Le Maire met la délibération de principe au vote.

VOTE : Adoption à la majorité :

POUR : 15

ABSTENTION : 3 (M. Cyrille Hours, Mme Marilyne Langlois, M. Alexys Hours)

CONTRE : 0

10. Régularisation de situation de la parcelle BN 284 par lancement d'une procédure de division en volumes

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

11. Acquisition d'une parcelle lieu-dit les 4 chemins

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

12. Décision définitive de cession d'un terrain de 10m² quartier du Vieux-village

M. Cyrille Hours rappelle au Maire que de nombreuses autres situations d'emprise de ce type doivent être régularisées notamment par exemple s'agissant de celle concernant les places de stationnement situées devant la boulangerie à Saint Pierre, qui doivent donner lieu à un échange de terrain.

M. le Maire acquiesce quant au constat mais précise qu'au-delà du « principe générique », il s'agit d'autant de situations parfois complexes, héritées de l'histoire du territoire et qu'il travaille depuis des années maintenant avec les particuliers qui en font la demande et lorsque des constats sont avérés, pour avancer avec eux et les accompagner sur ces régularisations.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

13. Prorogation et transfert du contrat portant sur le projet photovoltaïque de l'Éouvière

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

14. Débat sur une modification du PLU au titre de l'offre touristique concernant le domaine des Campeaux

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

15. Validation d'un bon de commande et du financement pour des opérations de travaux de rénovation de l'éclairage public quartier du Vieux-village, portées par le syndicat Territoire d'Energie TE 83

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

16. Adhésion de la commune d'Evenos à la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise en charge électrique »

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

17. Adhésion Saint Julien compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise en charge électrique » auprès de Territoire d'Energie 83 Symielec.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

L'ordre du Jour des délibérations étant épuisé, M. le Maire sollicite d'éventuelles questions orales au titre des questions diverses.

En l'absence de question formulée, le Maire porte les informations suivantes :

• *Chantier de la Maison Communale de Santé :*

Le chantier avance vite, et devrait être livré pour la rentrée de septembre prochain. Les professionnels de santé devraient pouvoir y intégrer ensuite rapidement leur activité (courant octobre) et y recevoir leur patientèle.

Par ailleurs, le chantier privé du Cabinet dentaire devrait être réceptionné entre décembre 2026 et janvier 2027 pour une ouverture au public sur les mois suivants selon le temps nécessaire aux installations des équipements du dentiste. La nouvelle pharmacie devrait probablement quant à elle être réceptionnée sur le premier semestre 2027.

• *L'auberge :*

Les travaux prescrits par l'audit sécurité incendie et PMR seront importants.

• *M. Alexys Hours questionne le Maire sur l'état de santé des pins qui bordent la promenade Janetti, expliquant que les rabotages des racines de surface que la Commune a dû opérer pour les travaux de réfection réalisés ont pu fragiliser leur santé.*

Le Maire explique qu'il est peu probable que les quelques racines de surface traitées (celles qui sortaient du sol au-dessus du niveau de la voie) aient sérieusement impactées leur santé, et que ces arbres souffrent certainement comme tous en cette période, d'un stress dû au manque d'eau.

Le Maire précise que justement les interventions sur ces arbres ont été très limitées, mais qu'en conséquence, tout le monde s'attend à ce que progressivement, les réseaux racinaires ne s'attaquent à la voie de circulation, selon un schéma classique avec les pins.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance du Conseil Municipal à 21h45

Le Maire,

E. HUGOU